AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-9-8-76233686

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88XXXXXX 88XXXXXX 66.21.32

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - **49043 ANGERS CEDEX**

C. C. P. Nantes 86-04-02

Imprimerie de la Station d'Angers - *Directeur-Gérant*. L. BOUYX XXXX F. JOURNET

BULLETIN N° 74 D'AOUT 1976 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Le deuxième vol du carpocapse se poursuit. Il est très important et les conditions climatiques sont toujours favorables à la ponte.

- Dans les vergers de la Sarthe et de la Mayenne, le deuxième vol est exceptionnellement abondant et justifie, cette année, une attention particulière. Par conséquent, dans les vergers de pommiers et de poiriers de ces départements, un nouveau traitement devra être exécuté dans les tout premiers jours de la semaine du 9 au 14 Août.

- Dans les vergers du Nord du département de la Loire Atlantique, le deuxième vol est un peu plus tardif et ce traitement pourra être repoussé au milieu de la semaine du 16 au 21 Août.

- Dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, de la Loire Atlantique (sauf le Nord), et de la Vendée, il y a lieu de terminer rapidement le traitement conseillé dans le bulletin N° 73.

Il est rappelé que les risques d'attaque par le carpocapse sont actuellement élevés, et que tout traitement éliminé par les pluies ou un arrosage doit être renouvelé.

VIGNE

MILDIOU - Les conditions climatiques demeurent extrêmement défavorables au mildiou qui n'a pris aucun développement. Par conséquent, tout traitement est actuellement déconseillé dans l'ensemble des vignobles.

POMME DE TERRE

MILDIOU - Il est inutile d'intervenir sur les variétés encore en cours de végétation.

TABAC

MILDIOU - Plusieurs foyers ont été decelés dans le département de la Vendée.

Il est rappelé que la lutte contre le mildiou du tabac est obligatoire, et que les traitements doivent être effectués à cadence variable, en fonction des conditions météorologiques et de la rapidité de végétation. Ils sont à renouveler après chaque pluie ou chaque arrosage.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
DES " PAYS DE LA LOIRE "
G. RIBAULT.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION J. BOUCHET J. OSTERMANN

TIRAGE DU 5 AOUT 1976

23